



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

BTV-Bruxelles

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : av. Jeanne 24
1050 Bruxelles

PROPRIETAIRE : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

DEMANDEUR : installateur

Adresse : Electro Navarra

INSTALLATEUR : SA P.L. Desmouettes 65

Adresse : 1420 Orsanne l'Alleud

TVA ou CI : BE 560-311-590

DISTRIBUTEUR : Electrabel
Ref.: demande renforcement Compteur n° 20242889
Index : 0801552

Date du contrôle : 26/02/2003 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : appartement

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 3x220 V Protection raccordement 3x10 A aut Electrabel

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 2300/40A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT mi

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term.: 10 ; RA : 22 Ohm; RI tot 50 MOhm

DESCRIPTION : Appartement 1^{er} étage

Suivant schéma et plan installateur

NOTE: Demande renforcement compteur triphasé pour 32A aut

Infractions constatées et/ou notes :

Néant



PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 26/02/2007 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

21/mg/teckon. VANDENHAUTE